

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 18 (1910)
Heft: 10

Artikel: La Harpe et d'Alberti
Autor: Colombi, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-17085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA HARPE ET D'ALBERTI¹

Originaire d'Olivone — le charmant village d'où s'ouvre le val Blenio, au pied du Luckmanier, de la Toira et du Sosto — la famille D'Alberti s'était établie depuis plusieurs années à Milan, lorsque naquit, en 1763, Vincent-Antoine-Emmanuel D'Alberti. Doué d'une grande intelligence mais d'une santé délicate, le jeune homme eut la chance d'avoir comme précepteur le célèbre poète et littérateur Parini. Il se voua ensuite aux études de philosophie et de théologie à la fin desquelles il entra dans les ordres. Il s'était toutefois proposé d'emblée de ne jamais accepter aucune charge ou dignité dans la hiérarchie ecclésiastique, et il tint parole.

Aux habitudes frivoles des abbés de son temps, D'Alberti préféra une vie de recueillement et d'étude qu'il consacra en particulier aux recherches philosophiques, s'attachant avec prédilection aux ouvrages de Rousseau et de Voltaire. Mais sa santé en souffrit et force lui fut bientôt de suivre les conseils des médecins et de la famille et de se retirer dans les montagnes de son pays d'origine, dont l'air balsamique ne tarda point à le rétablir; si bien qu'il s'y fixa définitivement.

* * *

Qu'il nous soit permis de résumer ici en quelques traits les conditions politiques du val Blenio pendant le

¹ Cette notice biographique servira d'introduction à quelques lettres de F.-C. de La Harpe à D'Alberti, qui nous sont communiquées par M. le Dr L. Colombi, ancien conseiller d'Etat du Tessin.

dernier quart du XVIII^e siècle. Bien qu'assujettie, en qualité de bailliage, aux trois petits cantons d'Uri, de Schwytz et du Bas-Unterwald, la vallée n'était en somme pas trop malheureuse. Le peuple jouissait d'un certain nombre de franchises. En effet, les *Vicinanze* (communes) possédaient une autonomie à peu près complète, et des douze membres du *Consiglio* (tribunal de 1^{re} instance) neuf étaient nommés par la *Comunità* de Blenio, divisée dans ce but en trois parties (*faccie*) dont chacune élisait trois conseillers. Toutes les années la *Comunità* entière se réunissait en *Parlamento* pour prêter serment de fidélité aux « *Magnifici et Potenti Signori d'Urania, Svitto et Untervaldo Sotto-Silva* » en la personne du bailli (*Landvogt*). Cette espèce de *Landsgemeinde* nommait aussi quelques fonctionnaires subalternes et discutait les intérêts du pays. D'Alberti ayant assisté à un de ces *Parlamenti*, le spectacle du peuple solennellement réuni en comice dût exercer une certaine impression sur son esprit et le déterminer peut-être en partie à se fixer au berceau de ses aïeux. Le fait est qu'il en fit le sujet d'un recueil de « chants patriotiques et militaires pour la revue générale du val Blenio ».

Survint alors 1798. La grande révolution bouleversa en France d'abord et puis dans l'Europe tout entière, l'ancien état des choses et jeta les bases d'un nouvel édifice social. On connaît les événements de la Suisse à cette époque : l'intervention française à la requête des patriotes vaudois, la chute de Berne, la défaite des petits Cantons et l'acceptation plus ou moins spontanée de la nouvelle Constitution dont le projet avait été présenté au Directoire par le Grand tribun Ochs, de Bâle. Cette constitution rompant en plein avec la tradition historique, fondait, sur les débris de l'antique Confédération, la République helvétique, une et indivisible. Ce fut là, de l'avis aussi de D'Alberti, une faute capitale, car la substitution d'un Etat unitaire à un Etat fédératif,

voire même à une fédération d'Etats autonomes, ne peut se faire tout d'un coup, sans transition, d'un trait de plume. Et si on veut l'opérer quand même, on crée un état de choses destiné d'emblée à s'effondrer tout aussi rapidement. La République helvétique ne pouvait donc avoir une longue existence. Mais en attendant, une grande conquête avait été faite, un grand progrès avait été accompli : les anciens bailliages avaient été émancipés et élevés à la dignité de cantons libres. Les bailliages tessinois formèrent deux nouveaux cantons : celui de Bellinzona et celui de Lugano. D'Alberti fut nommé « électeur » par l'assemblée primaire d'Olivone, mais étant ministre du culte, il n'avait pu accepter cette nomination. Toutefois la considération dont il jouissait était déjà si grande que le Préfet national (Rusconi), représentant le pouvoir exécutif central, l'appela, simple citoyen, à lui désigner les personnes les mieux qualifiées pour revêtir dans le val Blenio les charges et fonctions nouvellement créées, et que ces personnes furent effectivement agréées.

* * *

On sait que depuis 1800 jusqu'à la fin de 1802 la Suisse fut en proie à des convulsions politiques sans trêve ; les coups d'état fédéralistes suivaient de près les coups d'état unitaires ; à tout bout de champ c'était une éclosion de révisions constitutionnelles et de nouveaux arrangements ; les séditions et les émeutes étaient presque partout à l'ordre du jour. Et lorsque Napoléon retira ses troupes de la Suisse, l'anarchie y fut à son comble. C'est à la suite de ces événements, en février 1803, qu'il rétablit l'ordre en rendant à l'Helvétie, par l'Acte de médiation, son ancien caractère de république fédérative. D'Alberti, qui déjà en 1801 et 1803 avait été Membre des Diètes cantonales, fut — après l'Acte de médiation — élu député du peuple d'Olivone, puis choisi d'emblée comme membre du Petit Conseil qui le nomma

président. Dès ce moment, D'Alberti se consacra entièrement à la chose publique, et durant toute la longue période (de 1803 à 1814) pendant laquelle il fit partie du Petit Conseil, il exerça une influence prépondérante sur la politique tessinoise. Ce fut d'ailleurs bien heureux que les destinées du peuple érigé inopinément en Etat indépendant se trouvassent confiées à un homme tel que lui, d'un caractère intègre, en rapports d'amitié avec d'illustres hommes d'Etat et patriotes d'au delà des Alpes, profondément versé dans les sciences sociales et politiques et aimant sincèrement la liberté. Le Grand Conseil ne lui fut point avare de distinctions honorifiques, puisqu'il l'appela six fois à la présidence. En ces occasions, D'Alberti prononça des discours éloquents, inspirés par une vive reconnaissance envers le Médiateur et par un ardent amour patriotique.

On a reproché à cette première période constitutionnelle du Tessin d'avoir avancé un peu lentement dans la voie des réformes libérales. Mais à tort, car il faut pourtant se souvenir des circonstances de l'époque et réfléchir que, lorsqu'il s'agit de créer tout un corps de lois — organiques, administratives et civiles, — il ne reste plus beaucoup de temps pour s'occuper des revisions, des améliorations, des progrès de détail. « Les réformes, les corrections et les embellissements aussi seront l'œuvre de nos successeurs », disait D'Alberti lui-même, le 2 mars 1808, dans son discours d'ouverture du Grand Conseil. Il suffit, du reste, pour donner une idée des progrès réalisés pendant la dite période, d'énumérer les lois concernant le rachat des pâturages, l'option des fonds incultes, l'abolition des charges foncières perpétuelles, des cens, des dîmes, etc. Pour être juste, il ne faut pas oublier non plus que, pendant la période dont il s'agit, les affaires intérieures ont dû très souvent faire place à de graves questions étrangères, l'intégrité du canton ayant été à plusieurs reprises sérieusement menacée. A

preuve les tentatives continues du canton d'Uri sur la Léantine, l'invasion et l'occupation du canton par les troupes italiennes sous le commandement du général Fontanelli (du 31 octobre 1810 au mois de décembre 1813). Dans cette dernière circonstance surtout, le canton a couru grand danger de perdre son indépendance. Napoléon lui-même avait dit alors que les limites naturelles du royaume d'Italie allaient jusqu'au St-Gothard. Or, ce fut précisément la fermeté avec laquelle D'Alberti s'opposa à l'annexion qui contribua en grande partie à la faire avorter, ce dont le général Fontanelli en personne le félicita dans des termes fort élogieux.

* * *

Cependant l'astre napoléonien commençait à décliner, et l'Acte de médiation ne devait point survivre au médiateur. Il tomba effectivement aussitôt que les alliés entrèrent en Suisse, soit le 21 décembre 1813. A ce moment D'Alberti était député à la Diète.

Nos anciens maîtres crurent alors qu'ils pourraient nous assujettir derechef : les vieux cantons réclamèrent leurs bailliages. Et si les puissances alliées, qui s'étaient pourtant proposées de rétablir partout l'ancien ordre de choses renversé par la fortune de Napoléon, n'accédèrent point aux prétentions des vieux cantons, chacun sait que nous le devons à l'influence bienfaisante d'un grand citoyen vaudois, auquel fut conférée dans la suite la bourse d'honneur du Tessin, et dont le portrait orne aujourd'hui encore la salle du Conseil d'Etat de ce canton : c'est le général Frédéric-César de La Harpe, ancien précepteur de l'empereur de Russie. Mais à l'œuvre généreuse de La Harpe en faveur du Tessin ne furent certes pas étrangères les vives instances et les recommandations de D'Alberti, qui sut agir par l'intermédiaire d'amis communs, notamment du Zurichois Usteri

lequel entretint avec lui, pendant près de vingt-cinq ans, une correspondance suivie.

Ainsi qu'il appert de deux lettres qui se trouvent parmi les documents de D'Alberti et que nous publierons dans leur teneur intégrale, La Harpe correspondait d'ailleurs directement avec le Petit Conseil du Tessin. Dans l'une de ces lettres, datée de Vienne, le 10 mars 1815, il faisait pressentir les décisions du Congrès arrêtées depuis dans le traité du 20 mars. Dans une autre, datée de Zurich, le 3 juin, il critique vertement le traité du 20 mai par lequel la Suisse avait promis son appui matériel aux puissances alliées contre Napoléon. Et le 14 septembre de la même année, le général écrivait depuis Lausanne ces paroles, qui paraissent dictées d'hier, tant elles répondent à un besoin constant de notre patrie : « Des institutions libérales, une *éducation libérale*, doivent apprendre à tous les Suisses qu'ils sont les membres d'une même famille, et qu'il n'existe point autres distinctions hormis celles qui reposent sur la vertu, sur la science et sur les lois harmonisant avec elles. »

* * *

La connaissance personnelle entre La Harpe et D'Alberti ne se fit toutefois qu'en 1824. Averti par Usteri que le général avait exprimé le désir de le mieux connaître, à l'occasion d'un voyage au Tessin, D'Alberti accourut de Locarno à Bellinzona et eut, le 1^{er} août, avec l'illustre Vaudois une entrevue de deux heures, au cours de laquelle prit naissance l'amitié solide et intime qui ne devait cesser qu'avec la mort de La Harpe, survenue le 4 mars 1838. Durant ces quatorze années — et plus précisément du 14 août 1824 au 2 février 1838 — le général écrivit vingt-deux lettres à l'abbé qui les conserva religieusement avec les brouillons de ses réponses, écrites également en français. Nous reproduirons ci-dessous les unes et les autres dans leur texte original,

parce qu'elles renferment, sous une forme aussi élevée que sincère, les idées et les jugements de deux esprits d'élite sur les hommes et les événements de l'époque, sur le défaut de l'organisation politique d'alors, sur les besoins du peuple, sur les devoirs des autorités, etc., etc. Les temps et les hommes ont changé depuis, mais les idées et les jugements exprimés par La Harpe et D'Alberti, dans leurs lettres d'il y à trente ans, reflètent encore aujourd'hui de précieuses vérités sur lesquelles il n'est pas inutile d'appeler l'attention de nos contemporains. C'est ce que pensait faire, il y a déjà bien des années, notre très regretté concitoyen M. Plinio Bolla, avocat et conseiller national (originaire lui aussi d'Olivone), à qui nous empruntons en bonne partie ces notes. Et nous sommes heureux de pouvoir — grâce à la courtoisie de sa famille ainsi que des hoirs D'Alberti — réaliser enfin son vœux patriotique.

* * *

Le 10 août 1830, D'Alberti rendait à La Harpe la visite reçue cinq ans auparavant à Bellinzona. Après le dîner offert chez lui à son éminent ami, le général lut, aux vifs applaudissements de ce dernier et des autres convives, la *Marche française* écrite par Casimir Delavigne après la révolution de Juillet :

Peuple français, peuple de braves,
La liberté t'ouvre ses bras :
On nous disait : Soyez esclaves !
Nous avons dit : Soyons soldats !

* * *

Ouvrons ici une parenthèse pour dire que D'Alberti entretenait des relations épistolaires fort suivies avec beaucoup d'autres personnages distingués de Suisse et d'Italie, tels que Usteri déjà nommé, Rengger, de Rosmini, Villardi, Custodi, Labus, etc. Soigneusement réunies par lui-même

et classées par ordre chronologique, elles doivent se trouver, avec une riche collection de journaux, de documents historiques et scientifiques, de poésies et de morceaux en prose d'auteurs tessinois, parmi les papiers conservés dans sa retraite depuis longtemps inhabitée. Que de renseignements précieux pour l'histoire politique et littéraire du Tessin se cachent peut-être là-dessous!

* * *

Revenant aux vicissitudes politiques, nous ne parlerons pas des troubles de 1814, si ce n'est pour rappeler que D'Alberti joua, en cette circonstance, le rôle de pacificateur entre les insurgés et le Petit Conseil qui avait dû s'enfuir à Roveredo (dans le val Misocco). Le calme rétabli, il sortit du Petit Conseil, en février 1815, pour rentrer dans la vie privée jusqu'en juin 1817. A cette date, il fut appelé aux fonctions de chancelier d'Etat, qu'il remplit avec une grande distinction jusqu'à l'année mémorable de 1830. En décembre 1819, le gouvernement lui offrait une médaille d'honneur en récompense des éminents services rendus à la patrie.

* * *

En 1830, ayant reconnu — avec Franscini, Luvini, Peri, Pioda et d'autres — que les temps étaient mûrs pour un remaniement de la Constitution dans un sens libéral, D'Alberti embrassa avec ardeur la cause révisionniste : la nouvelle Constitution fut surtout son œuvre. Et l'histoire ne pourra parler de cette œuvre qui couronna fort heureusement une révolution pacifique sans rendre un juste tribut de louanges à celui qui « après l'avoir longuement méditée avec amour, la dicta en un jour d'enthousiasme populaire, la recommanda, en sa qualité de président de la Commission législative, à la sanction du Grand Conseil et la présenta enfin, comme premier député à la Diète suisse, au baptême de la garantie fédérale ».

* *

Aux élections générales qui suivirent la révision (septembre 1830), D'Alberti fut élu député du cercle d'Olivone, mais il entra immédiatement au Conseil d'Etat dont il fit partie jusqu'en mai 1837. Après deux années de repos, on l'appela derechef aux fonctions de chancelier d'Etat. Trois ans plus tard, il combattit le projet gouvernemental de révision de la Constitution qui triompha néanmoins et Olivone le réélit alors député au Grand Conseil. Son attitude hostile au dit projet (de 1842) lui fut reprochée par d'aucuns comme une faute politique; mais personne ne pourra nier qu'en cette occurrence comme toujours D'Alberti n'ait agi avec les intentions les plus droites et ne se soit inspiré uniquement du bien public.

* *

Presque octogénaire (1842), l'insigne abbé fit ses adieux à la politique militante et se retira pour jouir d'un repos bien mérité dans son ermitage d'Olivone. Ce ne fut cependant pas un repos oisif; car le travail a toujours été pour D'Alberti un besoin impérieux et le poursuivit sans relâche jusqu'aux derniers instants de sa belle existence. En effet, encore un mois avant sa mort, il prononçait un volumineux jugement arbitral mettant fin à plusieurs contestations incessantes qui divisaient les communes voisines d'Olivone, Campo et Largario. Il ne se désintéressa pas non plus entièrement des choses politiques, ainsi que l'atteste un sonnet dicté par lui en sa dernière année: « Honny soit qui mal y pense! ».

* *

D'Alberti exerça son action bienfaisante aussi en dehors de la politique. C'est à lui qu'on doit essentiellement la fondation de la Société cantonale d'utilité publique dont il fut le premier président. Il s'intéressa beaucoup au développement de la Société helvétique des sciences naturelles, qu'il

présida lors de sa réunion en juillet 1833 à Lugano et dans laquelle il était entré après avoir achevé avec le célèbre Custodi de Milan, la publication d'un ouvrage de longue haleine; *L'Indice degli economisti italiani*. D'Alberti s'occupa du reste toujours avec passion de littérature et de sciences naturelles.

* * *

Quant à sa vie privée, voici la synthèse que nous en lisons dans la nécrologie parue le 1^{er} juillet 1849: « D'Alberti était de mœurs fort simples, modeste, méfiant de soi-même, d'une affabilité et d'une courtoisie exquises, sincère, constant et très tendre dans ses rapports avec les amis. La porte de sa maison, fermée aux oiseux, était ouverte à quiconque recourait à lui pour être réconforté d'une parole amicale, d'un bon conseil, d'un secours efficace. »

* * *

D'Alberti s'éteignit le 6 avril 1849. Le 30 avril 1852, on inaugurait, dans le cimetière d'Olivone, un monument dû au ciseau de Vela, et destiné à perpétuer sa mémoire. Il porte cette épigraphe :

Ministre de Dieu irréprochable,
Littérateur, philosophe, diplomate illustre,
Pendant plus de quarante ans,
Par la volonté spontanée de ses concitoyens,
Il servit la Patrie
Toujours fidèle à la devise :
« Justice et Vérité ».
Il lui donna des lois
Qui la rendirent
Forte à l'intérieur et respectée au dehors.

— O —

A L'ABBÉ VINCENT D'ALBERTI
Né en 1763, mort en 1849,
L'amitié et la philanthropie
Dédièrent ce monument.

* * *

Un demi-siècle plus tard, soit le 20 mai 1903, commémorant solennement, en même temps que le canton de Vaud, le 1^{er} centenaire de son entrée dans la Confédération et de son indépendance, le Tessin tout entier témoignait encore sa plus sincère vénération et reconnaissance envers D'Alberti. Au nom de la population d'Olivone, l'ancien conseiller national prof. César Bolla (chancelier d'Etat actuellement en charge) en offrait aux autorités du pays le buste en marbre, exécuté par un des meilleurs élèves de l'immortel Vela, et demandait à pouvoir le placer dans la salle du Grand Conseil, entre ceux de ses dignes collaborateurs, l'ancien conseiller fédéral Franscini et le colonel Luvini-Perseghini. En acceptant le don, le président du Grand Conseil, M. Gabuzzi, avocat, et le président du Conseil d'Etat, M. le Dr Colombi, mettaient en relief les traits et les vertus caractéristiques de l'abbé-magistrat et rappelaient, en termes élevés, les précieuses relations qu'il avait eues avec son illustre ami, le grand patriote F.-C. de La Harpe. Le Dr Colombi disait entre autres :

« A cet homme de bien, à cet homme d'Etat insigne, à ce travailleur infatigable qui, dans des temps très difficiles, a su profiter — pour la patrie tessinoise — aussi de l'amitié solide et du vaillant appui des patriotes suisses les plus éminents, en particulier du général La Harpe, le défenseur efficace et généreux de nos libertés à Paris et à Vienne, à Vincent D'Alberti nous devons notre première législation. A lui nous devons, en outre, cette prodigieuse activité par laquelle nos premiers magistrats parvenaient à délivrer la toute jeune République des entraves d'un passé dououreux, à la soutenir dans les premiers pas de sa vie autonome à travers les ronces et les épines, à la sauver adolescente de la cupidité de ceux qui au-delà du Gothard et de la frontière n'avaient

encore rien appris et rien oublié, à l'entourer dans les moments suprêmes de la cuirasse puissante d'une nouvelle Constitution, la première vraiment libre et spontanée, pouvant la défendre efficacement contre tout retour aux oligarchies avides et outrées d'autrefois et l'acheminer vigoureusement vers de nouvelles conquêtes de la liberté et de la démocratie. »

Huit jours après (le 1^{er} juin 1903) les autorités supérieures du canton se rendaient à leur tour à Olivone pour y déposer pieusement, au milieu d'une foule recueillie et émue, une couronne sur le monument funéraire de D'Alberti.

* * *

Les conflits linguistiques et politiques qui ont surgi naguère entre le Tessin et une partie des autres cantons confédérés, alimentés par une polémique peut-être trop âpre et longue nous ont paru de nature à justifier et à rendre particulièrement intéressante en ce moment la publication de la correspondance susnommée de La Harpe et D'Alberti. Nous espérons, en effet, que le vivant souvenir des nobles et généreux sentiments patriotiques échangés il y a déjà presqu'un siècle entre de si vénérables représentants de la Suisse romande et de la Suisse italienne ne manquera pas de contribuer à la pacification et à la mutuelle entente des esprits en deçà et au delà des Alpes pour le plus grand bien de tous.

Dr L. COLOMBI.

